Grand Poitiers Communauté urbaine

Diagnostic des habitations face aux inondations

Dans le cadre du Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) Vienne-Clain 2023/2029, Grand Poitiers propose aux habitants concernés par le risque d'inondation de réaliser gratuitement un diagnostic de vulnérabilité de leur habitation.

Où en est l'action ?

Les bureaux d'études ANETEAU et OSGAPI ont été mandatés par la collectivité pour réaliser les diagnostics. Un diagnostic de vulnérabilité aux inondations permet d'identifier les conséquences d'une inondation sur l'habitation et de proposer des prescriptions d'aménagements de réduction de la vulnérabilité. En 2025, plus de 150 propriétaires ont déjà reçu leur diagnostic !

Si vous êtes déjà inscrit à la démarche, un des deux prestataires prendra prochainement contact avec vous pour fixer un rendez-vous pour le diagnostic.

Sinon, vous pouvez vérifier votre éligibilité à l'action et vous inscrire ci-dessous.

La réalisation d'un diagnostic vous permettra d'obtenir un cofinancement à hauteur de 80% du Fonds de prévention des risques naturels majeurs, pour la réalisation de travaux de réduction de vulnérabilité. Grand Poitiers accompagne les propriétaires pour la rédaction de cette demande de subventions.
Cliquez ici pour en savoir plus sur les travaux.

Qui peut bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité gratuit ?

L'action mise en œuvre par Grand Poitiers concerne 22 communes situées aux abords des cours d'eau. Les diagnostics de vulnérabilité au risque inondation sont proposés gratuitement aux propriétaires d'une habitation se trouvant en zones inondables.

Pour savoir si votre bien est éligible :

- Entrez votre adresse dans la barre de recherche ci-dessous,
- Si vous êtes dans la zone bleue : vous êtes en zones inondables donc vous êtes éligible !
- Pour vous inscrire, remplissez le formulaire sous la carte.

Vos coordonées

Votre nom *(obligatoire)*

Votre prénom *(obligatoire)*

Votre adresse e-mail *(obligatoire)*

Votre numéro de téléphone *(obligatoire)*

Le bien concerné par la demande de diagnostic

ETES-VOUS PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE DU BIEN À DIAGNOSTIQUER ? *(obligatoire)*

- ○ Propriétaire
- ○ Locataire

Adresse complète *(obligatoire)*

Numéro de parcelle (si connu)

Si le logement se situe dans un immeuble, indiquer si possible les coordonnées du gestionnaire (ex. : agence, bailleur, syndic bénévol, etc.)

Nom :
Email :
Téléphone :
Autre information :

✓ VALIDER ET ENVOYER

Reportage France 3 : Des diagnostics gratuits pour mieux protéger sa maison des inondations

https://www.grandpoitiers.fr/nature-et-biodiversite/gestion-des-milieux-aquatiques-et-prevention-des-inondations-gemapi/diagnostic-des-habitations-face-aux-inondations?

Réunions Publiques

Des temps d'échanges avec les propriétaires en zone inondable réglementée ont lieu régulièrement pour les informer de leurs droits, leurs devoirs et des aides proposées. Les présentations projetées lors de ces réunions publiques sont téléchargeables ci-dessous.

Contact

Mission Prévention - Gestion de Crise - Résilience Courriel

En savoir plus

Plus d'informations sur le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Vienne – Clain (https://eptb-vienne.fr/papi-vienne-clain)

Financement de l'action

20% financé par Grand Poitiers.

30% financé par l'Union européenne.

50% financé par l'État.

PRÉFET DE LA VIENNE
Liberté
Égalité
Fraternité

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30